

VINCI Autoroutes élargit l'exonération de péage accordée aux véhicules des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) à l'ensemble de leurs interventions

Ce jeudi 18 juillet, Escota et le SDIS des Alpes-Maritimes ont officialisé un avenant à la convention qui les lie, étendant l'exonération de péage accordée aux véhicules des services d'incendie et de secours du SDIS 06 à l'ensemble de leurs interventions. Cette signature a réuni Charles-Ange GINESY, président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et président du SDIS 06, Pierre COPPEY, président de VINCI Autoroutes, Eric CIOTTI, député des Alpes-Maritimes, Blaise RAPIOR, directeur général d'Escota, et le Contrôleur général René DIES, directeur départemental du SDIS 06. VINCI Autoroutes a engagé la signature de conventions du même type avec les SDIS de tous les départements desservis par son réseau, conformément à l'engagement pris par les sociétés concessionnaires d'autoroutes.



Une extension du dispositif existant à l'ensemble des interventions réalisées par les véhicules d'incendie et de secours

Au titre des dispositions antérieurement applicables, les véhicules d'intervention du SDIS des Alpes-Maritimes bénéficiaient déjà d'une exonération de péage pour l'ensemble de leurs interventions réalisées sur le réseau autoroutier. Cette exonération s'accompagnait en outre de facilités techniques de passage au péage afin de ne pas ralentir les secours dans leurs interventions. La convention signée ce jour étend cette exemption à l'ensemble des trajets effectués par les SDIS en opération, y compris lorsque leurs interventions sont liées à des événements situés hors du réseau autoroutier,

répondant ainsi à la demande, formulée par M. le Député Eric Ciotti, qui avait abouti à la création de l'article L. 122-4-3 du code de la voirie routière¹.

Pour Eric CIOTTI, « *cette convention marque une nouvelle étape des relations entre les sapeurs-pompiers et les sociétés autoroutières dans notre pays au service de l'intérêt général et de nos concitoyens.* »

Des conventions signées avec les SDIS de chaque département desservi par le réseau autoroutier

VINCI Autoroutes a engagé la mise en œuvre de ce nouveau dispositif, par voie de convention, avec les SDIS de chaque département desservi par son réseau. Pour Pierre COPPEY, « *les services départementaux d'incendie et de secours et les équipes d'intervention de VINCI Autoroutes sont partenaires de longue date dans leurs missions d'assistance aux personnes en détresse sur l'autoroute. Nous sommes heureux de permettre à nos partenaires de bénéficier de la gratuité pour l'ensemble de leurs missions d'intervention.* »

Une solution technique simple et fonctionnelle : le badge de télépéage

La solution technique adoptée pour faciliter le passage des véhicules d'incendie et de secours consiste à les équiper gratuitement d'un badge de télépéage associé à leur plaque d'immatriculation, ce afin de leur permettre un passage au péage fluide au cours de leurs opérations.

CONTACT PRESSE :

Bertrand WIPF-SCHEIBEL : 06.80.47.92.42. / bertrand.wipfscheibel@vinci-autoroutes.com

A propos de VINCI Autoroutes

Premier opérateur d'autoroutes en concession en Europe, VINCI Autoroutes accueille chaque jour plus de 2 millions de clients sur le réseau de ses six sociétés concessionnaires : ASF, Cofiroute, Escota, Arcour, Arcos et Duplex A86. Partenaire de l'Etat et des collectivités territoriales, VINCI Autoroutes dessert en France 10 régions, 45 départements, 14 métropoles, plus d'une centaine de villes de plus de 10 000 habitants et des milliers de communes rurales situées à proximité de son réseau concédé.

Chiffres clés : Réseau de 4 443 km d'autoroutes – 187 aires de services – 266 aires de repos – 320 gares de péage.

Retrouvez toutes les informations sur : Radio VINCI Autoroutes (107.7), www.vinci-autoroutes.com, facebook.com/VINCIAutoroutes, Twitter @VINCIAutoroutes, www.fondation.vinci-autoroutes.com, ou par téléphone au 3605, 24h/24 et 7j/7 (service gratuit + prix d'appel).

¹ (instauré par la loi 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018)